



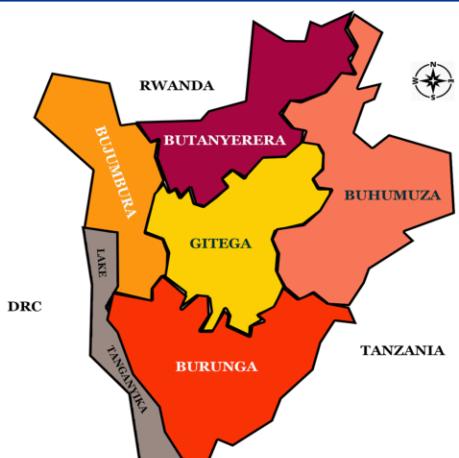
“LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA " ”

BULLETIN HEBDOMADAIRE

“Iteka n’Ijambo”

N°510 du 19 au 25 janvier 2026

Agréée par l’Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l’ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 janvier 2026, au moins 852 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 768 victimes sont toujours introuvable. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes.

La ligue ITEKA :

- ◆ “Est membre de l’Union Interafricaine des Droits de l’Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l’Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d’observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l’ECOSOC”.
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.20

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
DG	: <i>Directeur Général</i>
DPE	: <i>Direction Provinciale de l'Enseignement</i>
ECOFO	: <i>Ecole fondamentale</i>
FOMI	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux Industries</i>
GTDFI	: <i>Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
ONU	: <i>Organisation des Nations Unies</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SIDA	: <i>Syndrome d'Immunodéficience Acquise</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UE	: <i>Union Européenne</i>
VIH	: <i>Virus de l'Immunodéficience Humaine</i>

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	7
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	11
II.1. DROIT À LA VIE	11
II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES	11
II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....	11
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	13
II.2.1. VIOLS.....	13
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	15
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	15
III.2. LES CONTRIBUTIONS FORCÉES INFILIGÉES À LA POPULATION PAR LE PARTI AU POUVOIR,LE CNDD-FDD	16
III.3. DROIT A L'EDUCATION	17
III.4. DROIT A LA SANTE.....	18
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	20

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 19 au 25 janvier 2026. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, et de gouvernance. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit pour cette période: au moins 5 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres et une tuée suite au règlement de compte, 8 victimes de viols dont 7 filles mineures.

Des Imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Un climat malsain règne entre les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD et le secrétaire communal de ce parti

Un climat tendu existe entre les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD et le secrétaire communal de ce parti à Ruyigi. Après la mort d'un jeune Imbonerakure nommé Hamissi, connu sous le nom de mangue, des tensions persistent au sein du CNDD-FDD. Pour rappel, Hamissi est décédé après avoir été battu par les policiers sur ordre de NKUNZIMANA Fiacre, secrétaire communal à Ruyigi. L'incident a commencé lorsque Hamissi a demandé 50 sacs de ciment à un commerçant, en affirmant que Fiacre l'avait envoyé, et il avait même un document signé.

Par la suite, Fiacre a nié avoir donné cet ordre, ce qui a conduit à l'arrestation de Hamissi. En prison, Hamissi a nié les accusations et a déclaré que c'était Fiacre qui devait répondre. Fiacre a alors ordonné aux policiers de s'occuper de lui, et ils l'ont battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Hamissi a été amené à l'hôpital de Ruyigi, mais il est décédé. Suite à sa mort, d'autres jeunes Imbonerakure se sont mis en colère, se demandant s'ils étaient récompensés de cette façon pour avoir exécuté les ordres de

Fiacre.

Il est important de noter que de 2010 à 2016, Fiacre était le chef des Imbonerakure et ces mêmes jeunes l'ont souvent protégé, étant impliqués dans des actes répréhensibles tels que des tortures et des disparitions, en particulier contre des membres de partis d'opposition comme le FNL et le MSD, au point où Fiacre était surnommé « GIHAHE » à cause de ses actions. Les jeunes Imbonerakure les plus souvent mentionnés sont : Ernest (surnommé Kamoteri), Abdoul, Célestin, Nyabenda et Méthode (chauffeur à l'ONPRA). Ils ont été emprisonnés à Ruyigi en 2018, accusés d'avoir tenté de tuer le secrétaire provincial du CNDD-FDD, BARUTWANAYO Gérard, qui est maintenant 1er secrétaire dans la province de BUHUMUZA.

Selon les enquêtes, des personnalités comme l'ancien gouverneur Abdallah et l'honorable Claude BIKINAMUCI, actuellement en exil, étaient également impliquées. À cette époque, ces jeunes Imbonerakure avaient pris la place des forces de sécurité pour protéger le gouverneur Abdallah. Pour apaiser les tensions, une commission de sages du parti a été créée pour la médiation.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

Présentation et modification de la loi régissant la Police Nationale du Burundi.

Ce mardi 20 janvier 2026, le Général de Brigade Léonidas NDARUZANIYE, Ministre de l'Intérieur et du Développement Communautaire, a été convié à se présenter devant l'Assemblée nationale afin de soumettre la loi n°1 du 27 septembre 2026 relative aux missions, à l'organisation, à la composition et au fonctionnement de la Police Nationale du Burundi, en vue de sa modification. Lors de la séance des questions orales, les parlementaires ont soulevé plusieurs interrogations pertinentes concernant les barrages de la Police Nationale du Burundi situés sur les principaux axes routiers reliant les villes et les centres urbains.

Bien que ces dispositifs aient été établis pour garantir la sécurité des déplacements, les parlementaires ont sollicité des

éclaircissements de la part du Ministre sur leur utilité, dans la mesure où ces points de contrôle font actuellement l'objet de critiques de la part des usagers. Un grand nombre de conducteurs signalent non seulement leur multiplication, mais également la présence de corruption parmi les policiers affectés à ces barrages. Il convient de noter que le Ministre a tenté d'expliquer l'importance de ces points de contrôle, affirmant que leur existence est justifiée pour des raisons de sécurité, et qu'il ne conviendrait pas de les supprimer, comme certains parlementaires l'ont suggéré. Il a également indiqué que la modification de la législation régissant la Police Nationale du Burundi contribuerait à corriger certains dysfonctionnements, notamment en matière de lutte contre la corruption.

Prière interconfessionnelle organisée par le Parti CNDD-FDD dans la Commune et Province Gitega.

C'est le jeudi 22 janvier 2026 qu'a eu lieu le lancement officiel des prières interconfessionnelles, une initiative orchestrée par le CNDD-FDD, qui s'est déroulée au Stade Ingoma, localisé dans la commune et la province de Gitega. Agrémenté d'emblèmes significatifs, cet événement religieux avait pour thème "**Un bon dirigeant est celui qui donne l'exemple à ceux qu'il dirige**". Il se fondait sur le verset biblique de Tite 2:7-8, qui appelle chacun à être un modèle de bonnes œuvres, avec une doctrine pure et irréprochable, dans le but de réduire au silence toute critique de l'opposant.

D'après un observateur présent sur place, cette vaste croisade de prières a rassemblé de nombreuses personnalités éminentes du

pays, y compris le Président Evariste NDAYISHIMIYE et son épouse, le Vice-Président, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, ainsi que des ministres, députés, sénateurs et l'Ombudsman. Des citoyens provenant de diverses localités de la province de Gitega ont également convergé pour prendre part à cet événement. Il convient de noter que cette croisade, organisée par le parti CNDD-FDD, s'est déroulée sur une période de trois jours consécutifs, du 22 au 24 janvier 2026, et représentait la troisième du genre, suite à celle dirigée par le Président Evariste NDAYISHIMIYE à la fin de l'année 2025, suivie de celle de la famille du Secrétaire Général du parti, Révérier NDIKURIYO, au début de la même année 2026.



I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Congrès extra-ordinaire du Parti CNDD-FDD dans la Commune et Province Gitega.

Un congrès extraordinaire du Parti CNDD-FDD s'est tenu dans la Commune et la Province de Gitega, un événement de grande importance pour la vie politique du pays. Ce dimanche 25 janvier 2026, que cet événement marquant a été organisé pour élire un nouveau comité dirigeant du parti au pouvoir pour les cinq prochaines années, s'étalant de 2026 à 2031. D'après les informations recueillies sur place, il apparaît clairement que l'ancien comité, mené par l'Honorable Révérier NDIKURIYO, ainsi que son Vice-Président, Cyriaque NSHIMIRIMANA, ont été à nouveau réélus à la tête du parti, ce qui témoigne de leur popularité et de la confiance que leur accordent les membres du parti.

Ainsi, Révérier NDIKURIYO continuera à occuper son poste important en tant que Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD, accompagné de Cyriaque NSHIMIRIMANA, qui jouera également un rôle significatif en tant que vice-président. Il convient de souligner qu'un certain nombre de journalistes n'ont pas eu accès à cette réunion cruciale, qui s'est déroulée à huis clos, limitant la couverture médiatique de cet événement. Notons qu'avec l'accession au pouvoir du Parti CNDD-FDD, l'Honorable Révérier NDIKURIYO est le premier à obtenir un second mandat depuis que le CNDD-FDD est agréée comme parti, ce qui marque une étape historique et favorise la continuité des politiques établies par le parti.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Une maison a été incendiée en Commune Rutana dans la Province de Burunga

Le 20 janvier 2026, sur la colline de Shoti, des inconnus ont incendié une maison pendant la journée, alors que le propriétaire, Jonas, et sa compagne, Emelyne, n'étaient pas là. Tout ce qui était à l'intérieur a été détruit par les flammes. Des investigations sont en cours pour retrouver les responsables de cet acte.

Des cas de vol dans leurs champs en commune Ruyigi, province Buhumuza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2026 indique qu'en commune Ruyigi, province Buhumuza, des cas de vol dans leurs champs menacent la population de la sous colline Bikinga, colline Busuma, de ladite commune.

Selon les habitants de cette localité, ce vol s'est beaucoup observé à partir de l'ouverture du nouveau camp de réfugiés congolais depuis le mois de décembre 2025.

Ce camp était destiné à accueillir 20 000

personnes mais il abrite pour le moment plus de 70 000 réfugiés.

Ce sont les champs de patate douce, de manioc, de tomate et de légumes qui sont beaucoup visés par ces réfugiés.

La population demande à l'administration de prendre des mesures pour la protection de leurs biens et craint que ce vol puisse s'étendre jusqu'à leurs ménages ce qui pourrait mettre en danger leurs sécurités.



I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.

Détournement par Directeur au Lycée Communal Mwaro, dans la Province de Gitega des fonds contribués par les élèves pour l'achat d'une imprimante.

En date du 21 janvier 2026, la Ligue ITEKA a reçu des informations selon lesquelles une somme de 5 000 FBU a été versée par chaque élève du Lycée communal Mwaro I depuis le début de l'année scolaire 2025-2026. D'après nos sources locales, cette démarche faisait suite à une assemblée convoquée par le directeur de cette institution, Célestin Nduwimana, en présence des parents d'élèves, au commencement de l'année scolaire. Ce montant était, selon ses déclarations, destiné à l'acquisition d'une imprimante pour l'école, qui dispose déjà d'un ordinateur. Toutefois, l'imprimante n'a jamais été achetée par le directeur, qui a utilisé cette somme pour cultiver un champ d'éleusine situé sur une parcelle en dehors des locaux de l'établissement.

Toujours selon nos informations, ce champ est exploité en collaboration avec son oncle maternel, Ciza Athanase, ancien chef de cabinet au bureau du gouverneur de Mwaro dans l'ancienne subdivision administrative. Ce dernier occupe actuellement le poste de chef du département communal de l'Aménagement du territoire à Mwaro. Il convient de rappeler que cette propriété était antérieurement exploitée par une association d'enseignants de l'établissement, qui avait contracté un crédit auprès de la Copec. Le directeur provincial de l'Éducation à Mwaro à l'époque leur avait ordonné de cesser l'exploitation de ce terrain en affirmant qu'il relevait du domaine de l'école, ce qui s'est avéré inexact.

Révision de la liste des personnes n'ayant pas encore reçu d'engrais chimiques et vérification de l'authenticité de leurs anciens tickets.

Du 13 au 19 janvier 2026, un recensement a été entrepris dans les collines de la Commune de Karusi, nichée au cœur de la Province de Gitega. L'objectif de cette initiative était de recenser les personnes ayant passé des commandes d'engrais chimiques sans jamais les voir parvenir au cours des trois dernières saisons. Chaque participant au recensement avait la tâche de fournir des informations sur la superficie cultivable de ses terres, ainsi que sur le nombre de sacs d'engrais déjà commandés. Pour ceux qui avaient l'intention d'effectuer un nouvel achat, une nouvelle règle stipulait qu'ils devaient régler la totalité de la somme d'avance et obtenir un bordereau, alors qu'auparavant, ils recevaient des tickets.

Les informations qui proviennent de la localité font état d'un climat d'inquiétude croissant parmi la population, qui a investi de

l'argent sans obtenir aucune réponse jusqu'à présent. Ces agriculteurs, plongés dans l'incertitude, s'interrogent sur le sort de leurs commandes des trois saisons précédentes. Afin de prouver qu'aucune fraude n'avait été commise, ils avaient été contraints de remettre leurs anciens tickets. Les agents chargés du recensement, dans un effort de soulagement, ont annoncé aux agriculteurs qu'ils recevraient leurs commandes passées en même temps que celles de la saison B, qui est actuellement en cours. Néanmoins, un sentiment de scepticisme persiste au sein de cette communauté, les agriculteurs ayant perdu confiance suite aux promesses constamment non tenues.

Des irrégularités dans l'enrôlement des candidats militaires en Commune Kirundo de la Province Butanyerera.

Le 20 janvier 2026, au stade Bushasha de la commune de Kirundo, le processus de sélection des candidats pour la Force de

Défense Nationale (FDN) a été effectué. Toutefois, l'effectif prévu de 485 candidats n'a pas été atteint, avec un déficit de 138

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

participants. Les militaires basés au camp Mutwenzi ont circulé dans le marché de Kirundo ainsi que dans les rues adjacentes, en incitant les jeunes à se présenter pour inscription. Plus de 138 nouveaux inscrits, non prévus, ont été transportés par camion vers un lieu dont la localisation demeure inconnue des familles concernées. Ces

dernières ont exprimé leur préoccupation auprès de la FDN concernant la situation de leurs enfants, mais l'administration communale ne fournit plus de réponses. Il est important de souligner que le recrutement devrait s'effectuer sur la base du volontariat et du patriotisme de chaque jeune, et non sous la contrainte.

Des employés dans les zones de la province Burunga suspendus sans procédure légale

La province de Burunga est actuellement confrontée à une période de vives turbulences sociales suite à la suspension des fonctionnaires nouvellement recrutés. Quatre mois après leur engagement, ces agents se retrouvent dorénavant sans emploi ni salaire, engendrant inquiétude, colère et sentiment d'injustice tant chez les concernés que parmi plusieurs responsables administratifs. Ceux-ci expriment leur préoccupation quant à l'avenir des employés suspendus et plaident pour l'intégration de ceux possédant les compétences requises dans le secteur de l'éducation, qui accuse un manque de personnel qualifié dans certaines localités de la province de Burunga. Cette problématique sensible a été au centre d'une réunion stratégique qui s'est tenue le lundi 19 janvier 2026, présidée par le Premier ministre Nestor Ntahontuye, en présence de nombreuses autorités administratives et sectorielles, y compris le gouverneur de la province de Burunga.

Au cours de cette rencontre, le gouverneur Parfait Mboninyibuka a affirmé que la plupart des employés recrutés dans les zones étaient auparavant des demandeurs d'emploi. Il a précisé que les autorités provinciales avaient cherché à prévenir toute perturbation dans le secteur de l'éducation, rappelant que les services administratifs recourent fréquemment au personnel du ministère de l'Éducation en cas de besoin. Toutefois, le gouverneur a reconnu que cette démarche n'a pas été exempte de difficultés. D'après lui, le redéploiement des anciens employés provenant des précédentes provinces, communes et zones s'est heurté à une réalité incontournable : bon

nombre d'entre eux occupaient des postes ne correspondant pas à leur formation, rendant leur intégration dans les nouveaux services administratifs complexes. Au-delà de ces contraintes techniques, des informations recueillies au sein du CNDD-FDD mettent en lumière une autre dimension de cette affaire. Dans la province de Burunga, presque tous les employés des zones recrutés étaient des chômeurs, majoritairement des militants du CNDD-FDD.

Selon ces sources, le secrétaire provincial du parti au pouvoir, Sylvain Nzikoruriho, aurait souhaité offrir une chance à de nombreux militants ayant longtemps été sans emploi, mais cela n'a pas été réalisé dans le respect intégral des critères de recrutement établis par le gouvernement. Or, les directives gouvernementales étaient explicites: prioriser la réintégration des anciens employés des anciennes provinces, communes et zones avant d'envisager l'engagement de nouveaux agents sans matricules de la fonction publique. Le non-respect de cette procédure est aujourd'hui présenté comme l'une des principales raisons ayant conduit à la suspension soudaine de ces employés. Lors de la réunion du 19 janvier 2026, le Premier ministre Nestor Ntahontuye a fermement réaffirmé la ligne directrice du gouvernement. Il a insisté sur le fait qu'avant d'engager de nouveaux demandeurs d'emploi, il était impératif de réintégrer les agents déjà en poste dans les anciennes entités administratives, suivi d'un complément des effectifs uniquement

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE (Suite de la page 9)

là où les besoins étaient avérés. Conscient des tensions et du malaise social engendrés par cette situation, le chef du gouvernement a annoncé que des textes réglementaires étaient en cours d'élaboration et seront prochainement publiés pour encadrer clairement le fonctionnement de ces services et leur dotation en personnel. Sur le terrain, les implications humaines sont déjà lourdes.

Dans certaines communes, compte tenu de la précarité extrême dans laquelle ces employés et leurs familles se trouvent, les autorités locales ont décidé d'accorder une aide exceptionnelle de 100 000 francs burundais, en attendant une éventuelle régularisation de leur situation salariale. Plusieurs employés suspendus, anciens domestiques, confessent avoir abandonné des emplois dans le secteur

privé, nourrissant l'espoir d'intégrer la fonction publique et d'obtenir un matricule, symbole de stabilité et de sécurité. Aujourd'hui, ils évoquent un avenir compromis et un espoir brutalement anéanti. À Burunga, la suspension des employés des zones ne se limite plus à une simple question administrative. Cette situation met en exergue les failles du système gouvernemental de recrutement, la pression sociale liée au chômage, et l'urgence d'une gouvernance à la fois rigoureuse et humaine. L'opinion publique attend désormais de la part des autorités et des responsables politiques des décisions claires, équitables et rapides afin d'éviter que cette crise ne se transforme en fracture sociale durable.



II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES OU MEURTRE

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIÉES OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS. MILICE IMBONERAKURE.

Découverte d'un corps sans vie en Commune Mwaro dans la Province de Gitega

Un homme âgé d'environ 70 ans nommé Kakana Cyprien de la Colline Buburu, en Commune Mwaro de la Province Gitega, a été retrouvé mort le matin du lundi 19 janvier 2026. Le corps a été retrouvé dans un fossé creusé par les eaux de ruissellement sur la même colline. Il a été enterré l'après midi de ce même jour.

Deux de ses fils à savoir Eric Kubwimana et Vincent Ndayiziga ont été arrêtés l'après-midi de ce même lundi 19 janvier 2026, lors de la cérémonie funéraire dite "Gukaraba". Ils sont pour le moment au cachot du commissariat provincial de Police de Mwaro pour instruction du dossier.

Les informations provenant de cette colline disent que les relations entre ces 2 fils et leur mère d'un côté et leur père de l'autre côté n'étaient pas bonnes. Ces 2 fils demandaient depuis des mois à leur père de vendre la propriété familiale pour leur donner un ticket pour aller chercher du travail à Dubaï, ce que

n'acceptait pas le père étant donné que la propriété familiale est encore dans l'indivision depuis le niveau de leur grand-père.

Les témoins oculaires affirment que la victime a été aperçue dans ce fossé, le corps ayant été poignardé au cou et au ventre, mais curieusement, les habits qu'il portait n'avaient pas de traces de sang.

En plus, ceux qui l'avaient cotoyé dans un cabaret sur cette colline le soir du dimanche 18 janvier 2026 disent qu'il était habillé d'une veste de couleur blanche et les informations provenant de cette colline disent qu'il n'est pas arrivé à la maison ce soir. Pourtant quand il a été retrouvé mort, à part que ses habits ne portaient pas de taches de sang, il portait une veste de couleur noire d'où l'hypothèse qu'il aurait été tué ailleurs, ses habits ont été changés et le corps a été amené dans ce fossé pour fausser les enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en Commune Bugendana dans la Province de Gitega.

En date du 19 janvier 2026, aux alentours de 17 heures, sur la sous colline Kavumu, Colline Runyeri, Zone Bitare, Commune Bugendana, Province de Gitega, un homme âgé de 61 ans, veuf du nom de Nzuguru Prudence, a été retrouvé sans vie dans sa résidence incendiée. Selon les informations obtenues, cet individu, originaire de la communauté Batwa, faisait souvent l'objet d'accusations de vols. Ce jour-là, les habitants n'avaient pas remarqué sa présence à l'intérieur de la maison au moment où l'incendie s'est déclaré. Cependant, le feu n'a pas eu le temps de se propager largement, car les résidents sont intervenus pour le maîtriser, comme le montre le fait qu'une habitation voisine ait

également été affectée mais rapidement éteinte. La même source a rapporté que les habitants de la colline portaient des accusations de vol à son encontre, tandis que ses proches l'accusaient, pour leur part, de sorcellerie. Bien que ces faits aient été mentionnés, l'Officier de Police Judiciaire, Niyongabo Eric, a écarté toutes ces allégations. Les funérailles ont eu lieu le jour même. De plus, certains habitants ont informé l'O.P.J que la victime aurait été ligotée à l'intérieur de sa maison avant que celle-ci ne soit consumée par les flammes. L'OPJ n'a interpellé personne pour enquêter malgré les incertitudes de la mort de la victime.

II.1. DROIT À LA VIE (Suite de la page 11)

Un corps sans vie a été découvert en Commune Gishubi dans la Province de Gitega.

En date du lundi 19 janvier 2026, aux environs de 22 heures, sur la Colline Mahonda, dans la Zone Kavumu, Commune Gishubi, Province de Gitega, le nommé Nyambuga Gérard, célibataire, âgé de 53 ans, fils de Ndabahagamye Gervais et de Ntabangana Rénathe (Mutwa), a été découvert sans vie, avec une corde autour du cou, pendu sous un avocatier. D'après nos sources locales, des soupçons d'homicide, suivis d'une simulacre de suicide afin de tromper les enquêtes, seraient envisagés. Le corps était suspendu à une

branche cassée de l'arbre.

Ces hypothèses sont corroborées par la présence de blessures visibles au niveau du dos et des bras, laissant supposer que la victime aurait tenté de se défendre avant d'être ligotée à cet arbre. D'autres témoignages rapportent que le défunt souffrait depuis longtemps de troubles mentaux, tout en étant également l'objet d'accusations de vol au sein de la communauté.

Un corps sans vie retrouvé en Commune Ngozi dans la Province de Butanyerera.

Le mercredi 21 janvier 2026, sur la Colline Burengo, un individu dénommé Nduwayo, célibataire, a été découvert décédé sur la Colline Burengo, dans la Commune de Ngozi, au sein de la Province de Butanyerera. Son corps présentait des signes de décomposition, étant resté introuvable pendant environ trois semaines. Selon des informations provenant de la Zone de Buhiga, où son corps a été

localisé, cet homme ne résidait plus avec sa mère, qui a divorcé puis s'est remariée. Il trouvait refuge dans des chantiers non achevés, où il passait la nuit. La mère ainsi que le conjoint de celle-ci ont été interpellés dans le cadre de l'enquête. L'Officier de Police Judiciaire, Nishirimbere Gilbert, a ordonné que le corps soit inhumé le jour suivant.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES SUITE AU RÈGLEMENT DE COMPTE

Une femme de 52 ans tuée à coup de machette à Nyabihogo, commune Kanyanza, en province Butanyerera.

Une information transmise à la Ligue Iteka le 22 janvier 2026 indique qu'en date du 16 janvier 2026, une femme veuve âgée de 52 ans, prénommée Ngendakumana Sylvane, originaire de la colline de Nyabihogo, située en zone Nyabihogo dans la commune de Kayanza, a été victime d'un homicide par des coups de machette infligés par Nyandwi Léonidas et Niyibizi Alexandre, appartenant à la famille de son défunt époux. Selon les informations provenant de la colline de Nyabihogo, des différends liés à la propriété sont à l'origine de ce crime. "La victime ainsi que les présumés coupables de cet assassinat avaient engagé des litiges fonciers, et des dossiers afférents avaient déjà été portés devant le tribunal de grande instance de Kayanza." Le corps sans vie de la victime a été découvert par des

passants le matin du 20 janvier 2026.

Selon les déclarations des autorités administratives en zone Nyabihogo. Nyandwi Léonidas et Niyibizi Alexandre ont été appréhendés et placés en détention au commissariat de police de Kayanza en vue de mener des investigations judiciaires. Une voisine de la victime, nommée Ciza, qui avait partagé un verre avec elle au centre de Nyabigati, a également été arrêtée. La famille de la victime demande que les enquêtes soient menées dans les meilleurs délais afin que les responsables de cet acte criminel soient traduits devant la justice et sanctionnés conformément à la loi.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. VIOLS

Une femme a été violée en Commune Rutana, Province Burunga.

En date du 21 janvier 2026, sur la Colline Matutu, Zone Gitaba, Commune Rutana en Province de Burunga, Christian Nifasha âgé de 17 ans a été attrapé en flagrant délit de viol d'une femme de 70 ans qui n'est pas mariée du nom de P.N. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana.

Une fillette violée en commune Muramvya, Province de Gitega.

Le 20 janvier 2026, sur la Colline Rwuya, dans la Zone Mbuye de la Commune Muramvya, une fille de 14 ans a été victime d'un viol. K. A, élève en classe de 8ème à l'Ecofo Rwuya, a été agressée par un motard nommé Niyokindi Richard, âgé de 32 ans, membre des Imbonerakure du Cndd-Fdd. Les faits se sont déroulés aux alentours de 19 heures, alors que la victime venait de remettre des cahiers à une camarade d'école. Elle a croisé cet individu qui lui a proposé une bière au centre de négoce de Rwuya, situé à environ 500 mètres de son domicile. Par la suite, il lui a offert un

transport, mais au lieu de la raccompagner chez elle, il a dévié de l'itinéraire habituel. En arrivant près d'un buisson, il l'a menacée de se soumettre à ses avances et l'a violée. Après l'agression, il l'a laissée près de son domicile, et celle-ci a rapporté les événements à ses parents. Ces derniers l'ont conduite le lendemain au centre de santé de Rwuya, où les examens médicaux ont confirmé l'agression. Selon des sources locales, lorsque le suspect a pris connaissance de sa recherche, il a pris la fuite et demeure introuvable jusqu'à ce jour.

Une fille engrossée par son enseignant à Kabezi, commune Mugere en province Bujumbura.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2026 indique qu'enseignant est détenu au cachot du commissariat de la commune Mugere depuis la date du 16 janvier 2026.

Cet enseignant preste à l'ECOFO KABEZI I, s'appelle Denis et réside sur la colline KABEZI, dans le site des déplacés se trouvant sur la même colline, commune Mugere,

province de Bujumbura. Il est accusé d'avoir abusé de son pouvoir en mettant enceinte une élève qui donnait des cours du soir. Cette élève se nomme D. A et étudie dans la même école, en 8e année. Jusqu'à présent, aucun dossier judiciaire n'a encore été constitué. Des manœuvres de sa libération sont en cours.

Trois filles mineures violées sur les collines Rusenda et Masango, commune Bukinanyana, en province Bujumbura.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2026 indique qu'en date du 10 au 14 janvier 2026, trois filles âgées de 7 à 12 ans ont été victimes de violences sexuelles sur les collines Rusenda et Masango, en commune Bukinanyana, province de Bujumbura. Deux semaines après les faits, les familles dénoncent des menaces, des pressions et un climat d'impunité qui entrave l'accès à la justice, alors que les victimes sont toutes des enfants en situation de grande vulnérabilité. D'après des sources sur place, deux des

victimes auraient été attaquées alors qu'elles ramassaient du bois de chauffage, tandis que la troisième aurait été agressée sur le chemin du retour de l'école. Si les enfants ont pu recevoir des soins médicaux, les auteurs présumés n'ont pas été inquiétés durablement, certains ayant pris la fuite et d'autres ayant été relâchés après leur interpellation.

Les familles, issues de milieux précaires, affirment faire face à des intimidations les dissuadant de poursuivre les procédures

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE (Suite de la page 13)

judiciaires. Cette situation alimente la peur et le silence, en contradiction flagrante avec les droits fondamentaux de l'enfant, notamment le droit à la protection contre toutes les formes de violences, garanti par les conventions nationales et internationales.

Des voisins dénoncent une impunité persistante et appellent les autorités judiciaires à agir avec fermeté. Ils exigent des enquêtes indépendantes, la protection des victimes et de leurs familles, ainsi que

des poursuites effectives contre les auteurs présumés.

Au-delà de ces cas, cette affaire relance le débat sur la responsabilité de l'État à assurer un environnement sûr pour les enfants. Rendre justice à ces mineures, c'est non seulement punir les coupables, mais aussi affirmer que la protection de l'enfant doit primer sur toute considération sociale ou politique.

Une jeune fille a été violée à Mugamba, commune Matana, en province Burunga.

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 24 janvier 206, indique qu'en date du 16 janvier 2026 une fille du nom de I. C âgée de 15 ans, écolière de la 5 -ème année à l'école fondamental HIMBURE située sur la colline et Zone Vyuya à Mugamba en commune Matana de la province BURUNGA a été violée et torturée aux environs de 16 h 30 min.

D'après des témoignages recueillis, la victime a été violée dans un boisement de la localité de COGO, là où elle cherchait du bois de chauffage sur cette colline par un policier en uniforme du nom de Ntiranyibagira Jean Claude œuvrant à Cogo.

Ces informations sont également confirmées par le chef de la Zone Vyuya qui confirme que l'administration à la base, les parents de l'enfant, et leurs voisins alertés par deux autres enfants qui cherchaient eux aussi les

bois de chauffage ont évacué la victime au centre de santé de Vyuya qui a finalement décidé de la transférer à l'hôpital du district sanitaire de Matana après avoir constaté son état de santé.

A cet hôpital où elle est alitée depuis une semaine, les informations sur place disent qu'elle ne peut pas rester assise suite aux douleurs au niveau de ses parties intimes. Les parents de la victime, et leurs voisins demandent que ce policier soit puni conformément à la loi.

Gloriose Niyubahwe, l'administrateur de la commune Matana de même que Colonel Venant Barumbanze commissaire responsable des communes Bururi et Matana confirment l'arrestation et l'emprisonnement au cachot de la police à Mugamba de ce policier pour raisons d'enquêtes.

Une mineure violée sur la colline Muturirwa, zone Minago, commune Rumonge, en province Burunga.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2026, indique qu'en date du 17 janvier 2026, sur la colline de Muturirwa, zone minago, commune de Rumonge province de Burunga, une fillette nommée A.E, 6 ans de la colline a été violée par Ndayisaba Prosper âgé de 15 ans, un domestique originaire de la province Butanyerera, Ngozi, Kiremba. Il venait de passer 6 mois dans ce travail de

domestique. D'après des sources sur place disent qu'il avait profité de l'absence des parents pour commettre l'acte. La victime a été conduite à l'hôpital de Bitare puis au Centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique. Quant au présumé auteur, il est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.



III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Une crise économique silencieuse fragilise des familles entières en province Burunga.

À Burunga, des employés de l'administration publique, présents dans les communes et à l'échelle provinciale, sont très mécontents d'une situation devenue difficile. Depuis plus de six mois, certains d'eux déclarent travailler sans être payés, car il y a eu un changement dans l'organisation administrative. Ce problème dans l'administration publique à Burunga s'amplifie. Des agents de différentes communes et services provinciaux racontent qu'ils n'ont pas reçu de salaire pendant plus de six mois, ce qui place plusieurs familles dans des conditions précaires. Ils précisent que le souci touche surtout les anciens conseillers des provinces avant la réforme, dont les salaires étaient versés par le bureau de la Présidence. Même s'ils ont été officiellement affectés le 8 août 2025, leurs salaires auraient été bloqués depuis le 3 juillet, date à laquelle les gouverneurs ont été déployés, tandis qu'ils ont continué à travailler. Après leur réintégration, ils ont été informés que le ministère de la Fonction publique s'occuperaient de leur salaire, à condition de faire un transfert administratif depuis leurs anciens ministères. Ils ont dit qu'ils respectaient cette procédure.

Cependant, six mois plus tard, aucun salaire n'a été versé. Certains se demandent: « comment survivre six mois sans salaire quand on doit

nourrir sa famille et respecter ses obligations professionnelles?» D'autres agents, bien qu'ils travaillent maintenant au ministère de l'Intérieur, reçoivent encore leur salaire de leurs anciens ministres. Ils craignent que ces paiements soient récupérés, comme cela s'est déjà produit avec des employés transférés d'un ministère à un autre, ce qui avait gravement perturbé leur vie sociale. En plus, des agents récemment embauchés dans différents secteurs et suspendus sont inquiets pour leur avenir. Ils rappellent qu'ils ont été désignés légalement par les conseils communaux grâce à leurs compétences et demandent au Premier ministre Nestor Ntahontuye de penser à leur intégration, surtout dans l'éducation, pour ceux qui ont la formation nécessaire, surtout après plusieurs mois de travail sans être payés. En réponse, le Premier ministre a reconnu que ces problèmes viennent du nouveau réaménagement administratif, qui a été compliqué à appliquer. Il a rassuré les employés qui n'ont toujours pas été payés, en affirmant que leurs dossiers sont en cours de mise à jour et que « tous travaillent pour l'État et ne seront pas oubliés ».

Une sonnette d'alarme suite à une pénurie des engrains de type NPKA à Matongo, en province Butanyerera

Des caféticulteurs de la zone Gatara dans la commune Matongo de la province de Butanyerera tirent la sonnette d'alarme pour le manque des engrains de type NPKA à appliquer dans leurs plantations des cafés.

Certains de ces caféticulteurs qui se sont entretenus avec une source dans cette localité disent qu'il y a plus de deux ans qu'ils ne sont pas approvisionnés en ces fertilisants. Ces caféticulteurs grognent également pour le manque des pesticides où ils indiquent que le peu de ces produits phytosanitaires disponibles

ont été distribué à seuls les membres du parti au pouvoir CNDD-FDD sur des listes qui ont été dressées par les milices Imbonerakure.

Ils déplorent le manque de ces intrants agricoles du café et menacent de détruire même des champs des cafés au profit d'autres cultures vivrières plus rentables que cette culture industrielle ne leur apporte pas d'ailleurs grand-chose au regard des sommes colossales qu'ils engagent pour l'entretenir.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 15)

Des grognes similaires se font entendre également chez les théiculteurs de différentes zones de la commune kayanza dans la même province de Butanyerera qui indiquent qu'il y a plus de trois ans que l'OTB Rwegura ne leur donne pas des fertilisants.

Des caféculteurs de même que les théiculteurs trouvent que le gouvernement

burundais tend à se retirer dans l'affaire des cultures industrielles alors que c'est celui-ci qui gagne grand-chose plus que les agriculteurs. Ils déplorent que presque tous les cultivateurs vivent dans des conditions économiques très alarmantes

III.2. DES CONTRIBUTIONS FORCEES INFILIGEES A LA POPULATION PAR LE PARTI AU POUVOIR, LE CNDD-FDD

Des contributions forcées pour le projet de construction de la permanence du CNDD-FDD en Commune Kirundo dans la Province de Butanyerera.

En date du 5 janvier 2026, dans la Zone Kigoma de la Commune Kirundo, au sein de la nouvelle Province de Butanyerera, s'est tenue une réunion de mobilisation du parti CNDD-FDD, sous la direction de Ndihogubwayo Jean Berchmans, le secrétaire du parti au sein de cette zone. Selon nos informations locales, le secrétaire a exposé un projet visant à construire un bureau permanent pour le parti CNDD-FDD. Dans son discours, il précise que chaque ménage doit contribuer en fonction de ses moyens et selon sa catégorie. D'après les déclarations du Secrétaire du Parti CNDD-FDD, les petits commerçants sont tenus de verser la somme de 10 000 FBU, tandis que les grands commerçants doivent acquitter au minimum 500 000 FBU. Pour les agriculteurs ainsi que pour les membres du parti CNDD-FDD ou d'autres partis politiques, il est requis un montant de 20 000 FBU.

Toujours selon notre source, cette contribution revêt un caractère obligatoire, chaque citoyen étant contraint à s'y conformer. Tout refus de participation expose le contrevenant à des représailles de la part des Imbonerakure et à des restrictions quant à l'accès aux services administratifs. À titre d'illustration, nous signalons le cas récent d'un certain Nduwarugira Edmond, résident de la Colline Rugando, Zone Kigoma, Commune Kirundo, dans la Province de Butanyerera, qui souhaitait obtenir une carte d'identité. Le Chef de Colline a rejeté sa demande d'attestation de reconnaissance tant qu'il n'avait pas acquitté les 20 000 FBU exigés, ainsi qu'une amende de 15 000 FBU, le tout s'effectuant sans quittance. De nombreux cas similaires se présentent, mais les victimes hésitent à s'exprimer, craignant d'être accusées de rébellion.

Une collecte forcée des vivres pour les Imbonerakure dans les communes de Kirundo et Busoni dans la Province de Butanyerera.

Depuis le 5 janvier 2026, dans l'ensemble des collines de la commune de KIRUNDO (Ceru, Ntega, Mugendo) ainsi qu'à Busoni (Nyagisozi, Sigu, Marembo, Rwibikara, Gatete, Murambi), situées à proximité de la frontière rwandaise, les ménages sont contraints de verser 1 kg de maïs et 1 kg de farine de manioc afin de collecter la ration destinée aux imbonerakure sélectionnés pour la surveillance des frontières. Les responsables de ces collines

collaborent avec les chefs des sous-collines pour organiser cette collecte, tandis que des ONG ont déjà désigné ces collines parmi celles affectées par la famine, en raison des dégâts causés à leurs récoltes par des conditions climatiques sévères, les incitant ainsi à se priver des aides fournies. La population exprime son mécontentement, car tout ménage qui refuse de contribuer est immédiatement exclu de la liste des bénéficiaires.

III.3. DROIT A L'EDUCATION

La participation des élèves aux activités politiques pendant la nuit à Makamba, en province Burunga

À Makamba, dans la province de Burunga, une vive inquiétude secoue parents et élèves de l'École Technique Moyenne Agricole (ETMA), située au chef-lieu de la commune Makamba. Des élèves de cet établissement, sous convention de l'Église Libre Méthodiste, dénoncent des pratiques qu'ils jugent graves : être retirés des cours, parfois pendant la nuit, pour être conduits dans des activités politiques du CNDD-FDD.

Selon des témoignages recueillis auprès des élèves, ces mobilisations ne sont pas nouvelles. Ils affirment être régulièrement emmenés dans des activités du parti, aussi bien à Makamba que dans d'autres provinces, pour participer à des défilés communément appelés majorettes. Mais les faits survenus dans la nuit de vendredi à samedi dernier marquent, selon eux, un tournant inquiétant.

Aux environs de 2heures du 17 janvier 2026, un enseignant de l'Ecole Technique Makamba "ETMA", Dieudonné Irakoze, se serait présenté à l'internat pour récupérer des élèves et les conduire à des activités politiques prévues à Gitega. Une démarche qui aurait immédiatement suscité la réticence du directeur de l'établissement, Isaac Manirihi, rappelant qu'il est interdit de faire sortir des élèves de l'internat à une telle heure.

Interrogé sur cette décision, l'enseignant aurait affirmé agir sur instruction du secrétaire général national du CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo. Le directeur aurait alors exigé une confirmation directe de cette autorité, faute de quoi il refuserait de laisser partir les élèves.

Selon les mêmes sources, l'enseignant serait

ensuite revenu accompagné de Léonard Ndamiyé, un agent du commissariat de police de la commune Makamba, présenté comme actif dans la mobilisation de la jeunesse du parti au pouvoir. Ce dernier aurait sommé le directeur de ne pas « bloquer les activités de l'État ». Sous pression, le directeur aurait fini par céder, sans exiger une lettre écrite engageant la responsabilité des organisateurs.

Les élèves auraient alors été embarqués dans des véhicules cette nuit, en direction de Gitega, pour participer aux activités du CNDD-FDD.

Si certains élèves reconnaissent que ces déplacements existent depuis longtemps, parents et élèves dénoncent unanimement le caractère nocturne et forcé de cette mobilisation. Beaucoup s'indignent que des enfants soient retirés de l'école à l'insu de leurs familles, alors qu'ils étaient supposés être en sécurité à l'internat.

Les inquiétudes sont encore plus fortes concernant les élèves filles, souvent majoritaires dans ces déplacements nocturnes, sans encadrement féminin adulte. Parents et élèves s'interrogent : en cas d'abus, d'accident ou de grossesse, qui en porterait la responsabilité ? À Makamba, cette affaire pose de sérieuses questions sur la protection des élèves, le respect du cadre scolaire, surtout dans une école sous convention religieuse, et la place des activités politiques dans les établissements d'enseignement.



III.3. DROIT A L'ÉDUCATION (Suite de la page 17)

Abandon massif du service par les enseignants dans la Province de Burunga.

Une information reçue par la Ligue ITEKA en date du 21 janvier 2026 dit que depuis le commencement de l'année scolaire 2025-2026, le secteur éducatif est confronté à une situation alarmante, il s'observe un départ massif du personnel enseignant presque dans tout le pays.

D'après nos sources, plusieurs enseignants et certains directeurs des écoles ont déjà quitté leurs postes de travail où ils étaient affectés. Ils abandonnent leurs lieux de travail pour aller à l'étranger dans la recherche des meilleures opportunités.

Les destinations principales de ces enseignants sont les pays de la sous-région

comme l'Ouganda, le Kenya ainsi que les pays arabes à savoir Dubaï, OMAN.

Toujours selon nos témoins, ils révèlent recevoir des salaires misérables et des conditions de travail lamentables, ce qui ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins quotidiens. Cette situation les pousse à quitter le pays en quête d'une vie meilleure. Notez que les conséquences sont toujours énormes malgré les efforts du Ministère de l'Education et les communes les plus touchées par le nombre réduit des enseignants sont Matana, Rumonge et Nyanza tous situées dans la nouvelle Province de Burunga.

III.4. DROIT A LA SANTE

Cessation de la couverture médicale des policiers par l'Inspection Générale de la Police du Burundi.

En date du 20 janvier 2026, la Ligue ITEKA a été informée que les agents de la Police Nationale du Burundi n'ont plus accès aux soins et médecins spécialisés œuvrant au sein des hôpitaux et cliniques renommés de la capitale.

Selon un de ces policiers qui a gardé son anonymat, ça fait exactement plus d'un an qu'ils ne reçoivent plus des soins médicaux de qualité dispensés par des professionnels de santé qualifiés et spécialisés dans un domaine particulier. A cela s'ajoute le silence de l'Inspection Générale de l'Etat, a dit notre source.

Avant un agent de la Police Nationale du Burundi pouvait bénéficier d'un système de couverture médicale assurant l'accès aux hôpitaux disposant des médecins spécialisés comme par exemple à l'Hôpital militaire de

Kamenge, CMCK à Kinindo ainsi que Tanganyika Care à Kinanira.

Actuellement, quand un policier tombe gravement malade ou bien en cas d'accident, il ne reçoit plus le bon de soins pour y être admis. On lui demande une caution pour qu'il puisse être admis dans l'un de ces hôpitaux ci-haut cités.

Toujours d'après notre source, en plus du silence de l'Inspection Générale de la Police, cette décision a été prise d'une manière orale puisqu'ils n'ont pas encore reçu une décision écrite et motivée.

Les policiers se plaignent et demandent à l'Inspection Générale de la Police de s'exprimer afin d'apporter des éclaircissements. C'est au moment où dans l'armée, les soins sont toujours pris en charge par l'Etat-Major Général.

Une maladie mystérieuse frappe des centaines d'élèves dans les communes de Gatara et Kayanza, en province Butanyerera.

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2026 révèle que plus de cinq cents élèves provenant de divers établissements d'enseignement secondaire situés dans les communes de Gatara et de

Kayanza, dans la province de Butanyerera, ont été affectés depuis près d'une semaine par une maladie dont l'identité reste à déterminer. Cette maladie présente des symptômes similaires à ceux de la grippe,

III.4. DROIT A LA SANTE (Suite de la page 18)

incluant des céphalées, une forte fièvre, des courbatures ainsi qu'une toux persistante et irritante. Face à cette situation alarmante, les responsables des écoles concernées ont indiqué avoir mis en place des mesures préventives pour contenir la propagation de cette maladie. Ils recommandent notamment aux élèves de se conformer aux règles d'hygiène, telles que le lavage fréquent des mains, tout en évitant les salutations par contacts physiques.

Néanmoins, les autorités scolaires soulignent que l'intervention des services de santé publique est cruciale. Elles insistent sur la nécessité d'effectuer des examens médicaux approfondis afin de déterminer l'origine précise de cette maladie, surtout compte tenu

de l'augmentation quotidienne du nombre de personnes atteintes. Les autorités administratives locales des communes touchées annoncent, pour leur part, l'organisation de réunions de sensibilisation consacrées aux modalités de prévention. Elles précisent que la rapidité de propagation de cette maladie rappelle celle du coronavirus, suscitant ainsi une vive inquiétude au sein de la population. D'après les informations obtenues, les établissements les plus impactés sont principalement des écoles à régime d'internat. Certains responsables scolaires contactés admettent être dépassés par l'ampleur de la situation et appellent à une réponse urgente et coordonnée de la part des autorités sanitaires compétentes.

Manque d'eau potable en Commune Muyinga dans la Province de Buhumuza.

La population de la commune Muyinga se plaint du manque criant d'eau potable. A titre illustratif le quartier Kibogoye de la même commune vient de passer plus d'un mois sans avoir l'eau de la Regideso. D'après une source de cette localité, ce service public est gangréné par la corruption; elle parle que ceux des autres quartiers mettent ensemble de l'argent pour corrompre les responsables et leurs vannes sont toujours ouvertes. Ils reçoivent de l'eau au moins 2 jours par semaine. Les habitants de Kibogoye demandent que cette mauvaise habitude soit stoppée.



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit:

Au Gouvernement du Burundi :

1. De garantir le respect des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.
2. De prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité des crimes et garantir que les responsables de violations des droits de l'homme rendent compte de leurs actes.
3. Garantir l'accès aux services de base, y compris, l'eau, la santé, l'éducation et la justice, pour tous les citoyens.
4. Garantir une assistance juridique et psychologique gratuite aux victimes de violences sexuelles pour contrer les manœuvres d'intimidation et de corruption visant à étouffer les affaires.
5. Décentraliser davantage la distribution des engrains chimiques pour éviter les retards et les systèmes de jetons inefficaces qui pénalisent les agriculteurs des différentes provinces

Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi:

1. De soutenir les efforts de la Ligue Iteka et d'autres organisations de défense des droits de l'homme dans le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi.
2. D'user de leur influence pour contraindre les autorités burundaises afin qu'elles respectent les droits de l'homme et mettent fin à l'impunité.